

L'ÉCHO DE LA FRANCE.

NOUVEAU DROIT PUBLIC ET PRIVÉ

DU

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ÉTUDIANTS

À LIÈGE.*

Dans l'ordre politique et social, nous ne voulons PAS D'AUTORITÉ, PAS DE PROPRIÉTÉ; mais nous voulons LA RÉVOLUTION et LE SOCIALISME.

Dans l'ordre spirituel et religieux, nous ne reconnaissons PAS D'ÂME, PAS DE MORALE, PAS DE CULTE, PAS DE DIEU; mais nous proclamons LE MATÉRIALISME ET L'ATHÉISME.

Tels sont les titres d'un nouveau droit public et privé qui vient d'être composé, en quatre jours, à Liège, et promulgué par des législateurs juvéniles dans un Casino.

Qu'est-ce que ce Casino législatif? Que sont-ce que ces législateurs?

On avait autrefois des congrès de souverains, des congrès de

diplomates; aujourd'hui on a des congrès de tout, même des congrès d'étudiants.

Le mot *congrès* réveille des idées de circonstances graves, de profondes délibérations, de sérieux résultats. On y suppose réunis des hommes éminents par l'esprit, mûris par l'âge et l'expérience, discutant avec calme, et cherchant à résoudre consciencieusement des questions d'un intérêt majeur. Les congrès imitent en quelque sorte, pour les affaires civiles et politiques, les conciles de l'Église. Aujourd'hui une modification essentielle doit être apportée à la signification du mot *congrès*: il est usurpé par des jeunes gens passionnés, prétendant délibérer, et ne formulant que des impiétés et des blasphèmes.

* Le Congrès international des Etudiants à Liège a eu trop de retentissement en Belgique et en France pour que nous n'en donnions pas un compte-rendu complet aux lecteurs de l'*Echo de la France*, à l'exclusion d'autres matières d'un intérêt moins curieux et piquant.—*Note éditoriale.*